



Règlement Junior Fishing Tour de Vendée

Le Junior Fishing Tour est ouvert aux enfants et adolescents de 10 à 17 ans. Nous vous proposons un circuit de pêche aux leurres sur 2 dates départementales. Il est tout à fait possible de ne participer qu'à une seule date mais, seuls les meilleurs participants des deux 2 manches pourront être éligibles au titre départemental de champion de Vendée puis à la finale régionale et possiblement nationale.

REGLEMENT DES MANCHES DEPARTEMENTALES (85)

ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

- Cette rencontre souhaite rassembler les jeunes pêcheurs de carnassiers au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels uniquement, dans un esprit convivial et de partage
- Elle se déroule en pêche itinérante par équipe de deux pêcheurs tirés au sort le jour de la manche. Cette compétition reste individuelle pour le classement
 - Les résultats de la manche se feront en deux catégories :
 1. Junior (- de 14ans années de naissances 2012, 2013, 2014, 2015)
 2. Espoir (jusqu'à 17 ans années de naissances 2008, 2009, 2010, 2011)
- L'organisation disposera des moyens nécessaires pour veiller à la sécurité des participants
 - Le coût de l'inscription est de 10€ par pêcheur par manche
- Le concurrent doit pouvoir justifier d'une carte de pêche en cours de validité le jour de la manche

ARTICLE 2. - DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La rencontre se déroulera en une manche de 4h30:

- Rendez-vous à 8h30
- Briefing à 8h45
- Manche de 9h00 à 12h00
- Finale du lancer sur cible de 12h00 à 12h30
- Podium à 12h45
- Fin du concours 13h00

ARTICLE 3. - CONCURRENTS

·L'organisation limite les inscriptions à 40 participants.

·La rencontre se déroulera à pied et du bord

ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

·Les compétitions se dérouleront exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (et leurre fouetté)

·Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises

·En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris)

·Il est permis d'utiliser une épuisette pour sortir de l'eau les poissons déjà ferrés

·Les gaffes sont interdites

ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

·Sont considérés valides tous les poissons carnassiers* vivants capturés par la gueule au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels

(* Brochet, Sandre, Perche, Black-Bass, Truite, Chevesne, Barbeau, Aspe, Silure)

·Les captures seront validées par un commissaire officiel et devront être remises à l'eau avec des chances maximales de survie

·Il est conseillé aux participants de manipuler les poissons avec des mains et supports humides et de minimiser le temps du poisson hors de l'eau

ARTICLE 6. - VALIDATION DES POISSONS

Tout poisson carnassier* capturé sera comptabilisé :

- Il n'y a pas de quotas par espèce
- Il n'y a pas de taille minimum (pour les épreuves départementales et régionales)

ARTICLE 7. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS

- La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Des règles de mesures seront mises à la disposition des commissaires du concours et les mesures seront réalisées en millimètres (ex : un poisson de 306mm comptabilisera 306pts)
- Un coefficient de 0.5 sera appliqué aux silures capturés (ex : silure de 800mm / 0.5 = 400pts)
- Le classement prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées des poissons.
Un podium présentera les 3 premiers de la manche dans les deux catégories

ARTICLE 8. - LANCER SUR CIBLE (Optionnel)

- Un concours de lancer sur cible en marge du concours de pêche et de son classement est proposé aux participants qui le souhaitent (cibles positionnées à 4, 7 et 11 mètres)
- La participation au concours de lancer sur cible doit se faire durant le temps de pêche attribué à la manche, sur les espaces de lancer dédiés indiqués par les organisateurs
- Chaque participant souhaitant intégrer les qualifications devra effectuer 6 lancers et les 5 meilleurs seront comptabilisés
- Une finale sur le même principe que les qualifications aura lieu avec les 3 meilleurs classés à la fin de la manche
- Le concours de lancer sur cible est indépendant du concours de pêche

ARTICLE 9. - COMPORTEMENT

- Toujours et à tout moment, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie
- Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour participer à la bonne ambiance générale de ce concours
- Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du parcours et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre
- La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant la manche est strictement interdite

ARTICLE 10. – CLASSEMENT JFT 85 Saison 2025/2026

- Les participants se verront attribuer des points en fonction d'un classement chronologique particulier parmi les participants au JFT « Leurres » indépendamment de leur classement dans la manche. L'attribution des points sera dépendante du nombre final des concurrents au challenge. Pour exemple, si 15 jeunes participent au challenge, 1 point sera attribué pour le premier des quinze classés dans la manche jusqu'à 15 points pour celui arrivé quinzième
- A l'issue des manches composant le JFT « Leurres », les deux meilleurs classements seront additionnés et le jeune ayant le plus petit score dans sa catégorie sera déclaré « Champion de Vendée ». En cas d'égalité, ce sont les points poissons additionnés de chaque manche retenue qui départageront les participants
- Un participant n'étant pas classé dans une manche (n'ayant pas enregistré de poisson) mais participant au challenge se verra attribuer le nombre de points équivalents au nombre de participants au challenge
- Seuls les participants ayant concouru aux deux manches du JFT pourront intégrer le classement final du junior Fishing Tour de Vendée 2025/2026 récompensé lors de la dernière manche de la saison (22 novembre 2025)
- Seuls les participants ayant une carte de pêche prise en Vendée pourront concourir au titre de Champion de Vendée et représenter le département au concours régional

ARTICLE 11. - DOTATIONS ET REMISE DES PRIX

- Les 3 premiers des deux catégories (Junior et Espoir) seront récompensés à l'issue de chaque manche de pêche
- Les 3 premiers des deux catégories (Junior et Espoir) seront récompensés à l'issue de chaque manche de lancer
- Un lot commun sera attribué à tous les participants
- L'attribution du titre de champion de Vendée saison 2024/2025 du Junior Fishing Tour sera réalisée le 22 novembre lors de la dernière manche du circuit. Seront récompensés par un trophée les 3 premiers de chaque catégorie (Junior et Espoir)

